

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Kossi Eric AHIALEY

**Membres présents** : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

**Membres ayant donné pouvoir** : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI  
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY  
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

**Membres absents**: 3

M. René SIMILLION, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

**Délibération n°20260624DEL10**

**FINANCES**

**Budget principal de la Ville de Bron - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-32 du Code Général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a adopté le 23 avril 2026 le budget primitif 2026 en intégrant la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025.

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2025 de la Ville, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter définitivement le résultat excédentaire constaté à la section de fonctionnement.

Les résultats définitifs de l'année 2025 sont en tout point identique aux résultats provisoires repris par anticipation :

- résultat de la section d'investissement :- 1 212 632,01 €
- résultat de la section de fonctionnement :+ 4 282 553,66 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement correspondant au résultat de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Les restes à réaliser en section d'investissement présentent un solde excédentaire de 2 568 961,07€ :

- dépenses : 1 588 481,15 €
- recettes : 4 157 442,22 €

Ainsi, au titre de l'année 2025, la section d'investissement ne présente pas un déficit de financement mais un excédent de financement de 1 356 329,06 €. Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 peut donc être librement affecté par le Conseil Municipal.

Compte tenu des besoins d'investissement pour l'année 2026, il est proposé d'affecter définitivement une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 2 761 512,66 €, au compte 1068 afin de financer la section d'investissement, et de conserver le solde, soit 1 521 041,00 €, en section de fonctionnement sur la ligne 002 «excédent de fonctionnement reporté».

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AFFECTER** définitivement le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 tel qu'il vous a été présenté ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**